

L'ORGANISATION DES LECTURES DE LA MESSE

INTRODUCTION

But du travail.

Il est hors de doute qu'un chrétien doit posséder une large connaissance de la Révélation contenue dans l'Écriture, et pour le moins connaître tout le Nouveau Testament. On peut atteindre ce but au moyen des lectures sacrées, les jours où tout fidèle est tenu à assister à la messe, c'est-à-dire les dimanches et les fêtes de précepte. Il importe donc, en cette hypothèse, d'organiser les lectures de manière à les distribuer en un cycle qui embrasse plusieurs années.

Nécessité.

1. Celui qui a reçu le baptême a le droit de connaître la Parole de Dieu telle qu'elle est contenue dans la Sainte Écriture et, surtout, dans le Nouveau Testament.

Tout prêtre qui a charge d'âmes rencontre tôt ou tard un chrétien qui, très fidèle du reste à tous ses devoirs, n'a pourtant jamais entendu annoncer certaines parties de l'enseignement du Christ.

Comment concilier cet état de choses avec la mission pastorale de l'Église? D'autre part on ne peut pas prétendre que tous ces chrétiens s'inscrivent aux cercles d'études bibliques, ou fréquentent des cours spéciaux de culture ou d'enseignement biblique. Il semble donc logique d'en conclure qu'il faut donner aux fidèles la possibilité de connaître ce qui est indispensable de la Révélation écrite, grâce aux lectures qui en donneront des extraits pendant les messes de précepte.

2. La Sainte Écriture, pour des raisons intrinsèques, doit être communiquée pendant le culte divin.

a) Les Évangiles canoniques ont été écrits en vue de la catéchèse adressée à l'*ecclesia* rassemblée pour le culte divin.

b) Les écrits des Apôtres sont aussi adressés aux communautés des fidèles, même dans les cas où les destinataires semblent être des personnes déterminées, comme, par exemple, dans le cas des Actes des Apôtres.

c) L'Église ne croit pas seulement que le Christ est vivant dans la parole des Apôtres et dans la narration des Évangélistes parce qu'ils témoignent de leur origine divine, mais aussi parce qu'il est vivant dans la prédication ininterrompue et toujours renouvelée qui retentit à travers les siècles, par la lecture des textes sacrés.

Puisque la présence personnelle du Christ est garantie aux fidèles qui se réunissent en son nom (Mt., 18, 20), il ne fait pas de doute, en conformité avec l'Écriture elle-même, que la synaxe est le lieu et le moment le meilleur pour la communication de la Parole de Dieu. C'est là qu'elle est entourée de la dignité qui lui convient et qu'elle a une profonde signification. Du reste l'Église elle-même atteste sa conscience de l'action de Dieu dans la proclamation de l'Écriture, quand elle nous fait acclamer, après la lecture de l'évangile à la messe : *Gloria tibi, Domine*.

Projets et travaux préparatoires.

Observation préliminaire : en exposant le projet d'une nouvelle ordonnance des lectures du missel, j'ai voulu délibérément laisser de côté les difficultés éventuelles qui se présenteront lors de son application pratique.

Ce n'est pas pour dire qu'on ne voit pas la nécessité de certaines limitations inévitables, mais on a voulu en laisser le jugement, comme il convient, à l'autorité compétente.

Le plan présenté ici est, pour ainsi dire, « maximaliste ». On est, par exemple, parti du presupposé que même l'*Ordo* actuellement en vigueur peut être remanié.

Mais on a supposé le retour à l'antique nombre ternaire de lectures, de telle sorte que la lecture de l'Ancien Testament (*Propheta*) serait suivie du graduel, puis des écrits apostoliques (*Apostolus*) de l'Alléluia, et finalement de l'Évangile (*Christus*).

I

LES PÉRICOPES ÉVANGÉLIQUES

Aujourd'hui on est arrivé à rassembler cent cinquante-quatre péricopes évangéliques, distribués entre les dimanches et les fêtes d'obligation. A l'exclusion des Évangiles de l'Enfance et du récit de la Passion.

Ces péricopes ne se répètent pas, et on a exclu les passages parallèles des synoptiques qui sont littéralement identiques. Par conséquent il est possible d'augmenter ce nombre de cent cinquante-quatre péricopes actuellement en usage, comme ce serait nécessaire pour équilibrer les péricopes choisies dans les écrits des Apôtres qui sont actuellement au nombre de deux cent quatre-vingts et pourraient être réduites à deux cents par une sélection ultérieure. Égaliser le nombre des péricopes tirées de l'Évangile avec celui des péricopes tirées des épîtres, sera un des premiers travaux qui seront accomplis.

Les fragments évangéliques ont été sélectionnés selon les critères suivants :

a) Matthieu et Luc rapportent plus abondamment les discours de Jésus, tandis que le génie de Marc est plus narratif. Par conséquent, pour les morceaux racontant des épisodes de la vie du Christ on a préféré Marc. Toutefois, il y a des cas où le récit d'un épisode est pris chez l'un des deux autres synoptiques parce que le texte de Marc a semblé trop développé.

Par exemple les fragments de Marc, 5 : le possédé de Gérasa, ou bien Marc, 6, 17 : la décapitation de Jean-Baptiste.

b) Les discours du Christ seront tous rapportés, sans aucune exception. Pourtant on a cherché à en dégager une certaine ligne thématique et, à cette fin, on n'a pas hésité à décomposer les entrelacs compliqués des *logia*. Prenons par exemple le chapitre 6 de saint Matthieu : les versets 1-4 parlent de l'aumône; les versets 5-6 de la prière; les versets 16-18 traitent le thème du jeûne. En omettant tout le complexe des versets 7-15 (dans lesquels le « Notre Père » vient s'opposer à la prière des païens, après quoi on revient sur le pardon des offenses), on dégage une puissante trilogie : aumône, prière, jeûne. La partie ainsi omise se trouvera ailleurs, dans les passages parallèles, c'est-à-dire chez saint Luc, 11, 2-4, la prière dominicale, et chez saint Luc, 11, 25, la sentence sur le pardon des offenses.

c) Quand un épisode évangélique se trouve rapporté deux fois (comme, par exemple, la Transfiguration au deuxième dimanche de Carême et à la fête du 6 août) alors on recourt aux passages

parallèles, mais de manière à répartir entre les deux fois les passages qui diffèrent entre eux.

Dans l'exemple cité, le 6 août on propose, au lieu du texte de Matthieu, celui de Luc (9, 28-36) qui non seulement rapporte l'entretien entre le Christ et les deux prophètes, mais encore clôt sa narration en observant que les Apôtres gardèrent le plus rigoureux silence sur l'événement.

Pour le deuxième dimanche de Carême, en revanche, on propose le texte de Matthieu où est rapportée la prolongation du dialogue pendant la descente de la montagne (vv. 10-13). Matthieu a été préféré à Marc parce que son texte est plus clair.

II

LES LECTURES DES ÉCRITS APOSTOLIQUES

A la différence des Évangiles qui sont entièrement retranscrits dans les diverses péricopes, on ne peut reprendre, des écrits des Apôtres, que les éléments essentiels du point de vue kérygmatic. On omettra complètement les renseignements purement chronologiques des Actes, les conclusions de prise de congé et les fragments qui, comme par exemple dans saint Jacques, reprennent avec d'autres images des idées précédemment exprimées. La matière qui reste disponible est donc très abondante. Voici quelques exemples : de l'Épître aux Romains on lisait dix péricopes; il y en aurait vingt-neuf dans le nouveau projet. De la deuxième Épître aux Corinthiens on avait extrait deux péricopes ; il y en aurait douze désormais; et de même pour les autres livres du Nouveau Testament, comme l'Apocalypse et les Actes.

Quel trésor on peut tirer d'un tel contenu, il suffit pour le démontrer de donner cet exemple, qui se réfère uniquement à l'Apocalypse.

Du chapitre 1, on lit les versets 1-4 : le message du Christ; les versets 9-18 : la figure du Kyrios céleste.

Du chapitre 3, on lit les versets 1-6 : la lettre à l'Église de Sardes avec l'allusion à la parousie; les versets 4-22 : la lettre à l'Église de Laodicée sur la vraie richesse, opposée à la tiédeur et à la mondanité.

Du chapitre 4, on lit les versets 2-11 : l'adoration des Vieillards devant le trône du Très-Haut.

Du chapitre 5, on lit les versets 1-10 : l'Agneau ouvre les sceaux du livre.

Du chapitre 11, on lit les versets 13-15 : la souveraineté du Christ.

Du chapitre 12, on lit les versets 1-6 et 11-12 : la femme et l'enfant; la proclamation du Christ.

Du chapitre 14, on lit les versets 14-20 : le Fils de l'homme lance sa faucille dans la moisson (quelle Épître pour le dernier dimanche après la Pentecôte!)

Du chapitre 19, on lit les versets 1-9 : l'intronisation du règne de Dieu et les noces de l'Agneau; les versets 11-15 et 19-20 : le Verbe, Roi des rois; la victoire sur la bête.

Du chapitre 21, on lit les versets 1-7 (au lieu de la péricope 2-5 qui se lit actuellement pour la Dédicace) : la terre nouvelle, la Jérusalem céleste, le donneur de vie; les versets 9-14 et 22-28 : l'Épouse de l'Agneau, l'Église.

Du chapitre 22 on lit les versets 6-7, 10-17 et 20 : le dialogue entre Jésus qui dit : « Je viens bientôt », et l'Épouse qui implore : « Venez Seigneur ».

III

LES DIMANCHES DES CYCLES FESTIFS ET LES DIMANCHES ORDINAIRES

Il paraît très important de mettre en évidence la distinction entre la fonction que nous voudrions appeler « spécifique » de l'office festif et le rôle « commun » des dimanches ordinaires *per annum*. Les fêtes, avec les dimanches qui s'y rattachent pendant le cycle, mettent en évidence un mystère déterminé du Christ, célébré en cette fête déterminée. Les dimanches ordinaires, en revanche, ont la possibilité d'errer dans le champ de l'inépuisable richesse du Christ et d'en révéler tel ou tel aspect, sans être liés à un thème imposé. D'où la relative facilité avec laquelle les textes des lectures dominicales peuvent être changés l'un pour l'autre, tandis que le problème est tout différent pour les dimanches des cycles festifs, qui ont en grande partie un thème imposé. Ce qui ne supprime pas pour autant une certaine possibilité de développer l'emploi des textes inspirés dans les cycles des fêtes!

Songeons, par exemple, à l'Avent.

Ici, il semble souhaitable que même les cycles festifs aient un *Ordo lectionum* varié et étalé sur plusieurs années.

Prenons, par exemple, le thème de la parousie, qui s'étend sur toute la période de l'Avent, avec la rigoureuse affirmation de l'évangile du premier dimanche. Dans les évangiles, on pourrait lire la prédication eschatologique de Jésus; tandis que dans les épîtres, on pourrait lire les péricopes concernant la parousie, prises aux Lettres des Apôtres et l'Apocalypse.

Du reste, l'eschatologie n'est pas le seul thème de l'Avent.

Il a paru opportun de confier à une commission spéciale de liturgistes la charge d'ordonner les lectures pour les cycles festifs, pour éviter d'amoindrir la portée et le sens traditionnel de ces cycles. Une telle commission est déjà constituée. Il semble qu'on puisse exprimer un autre vœu. Si vraiment on devait procéder à une forme du calendrier qui aboutirait à augmenter le nombre des fêtes, on pourrait opportunément varier les lectures, mais en maintenant immuable le formulaire des dimanches afférents. La chose serait faisable, en recourant, pour ces changements, aux textes sacrés qui sont à notre disposition dans les cycles préparés pour le *cursus* de quatre ans.

IV

LA COORDINATION DES ÉPÎTRES

Contrairement à ce que l'on constate pour les dimanches des cycles festifs, pour les dimanches *per annum*, il n'y a pas en fait de coordination entre l'Épître et l'Évangile; ou bien, si elle existe, elle est très large. L'*ordo* actuel du Missel romain ne présente pas d'unité thématique, parce qu'il est le résultat des interférences qui se sont produites sur l'antique *lectio continua*, par le choix de péripécopes inspiré des stations, ou des fêtes de saints qui tombent à cette période. Tel est le motif pour lequel il semble opportun de retoucher également l'ordre existant actuellement dans le Missel, au lieu de se contenter d'y ajouter des lectures pour une deuxième, une troisième ou, éventuellement, pour une quatrième année.

On peut se demander dans quelle mesure, dans la nouvelle organisation, l'Épître et l'Évangile seront mis en relation mutuelle. Déclarons d'abord qu'il ne conviendrait pas de coordonner selon un système rigoureux les parties chantées et les lectures. Mais il semble beaucoup plus conforme à la tradition liturgique de permettre une manifestation très libre de la Révélation. Ainsi, il arrivera une fois que l'Épître et l'Évangile (et la lecture de l'Ancien Testament) s'inspirent d'un même thème; une autre fois, au contraire, en prenant des points de départ peut-être diamétralement opposés, l'Évangile et l'Épître feront apparaître la Révélation dans sa richesse et sa variété inépuisables.

On peut donner un principe directeur pour la coordination de l'Épître et de l'Évangile, qui serait celui-ci : on viserait, quand c'est possible sans artifice, de maintenir l'unité entre l'Épître et l'Évangile, parce que cela favorise la prédication qui peut alors

expliquer ensemble deux péricopes scripturaires et dispose en même temps d'une plus grande richesse de thèmes.

Mais, dans beaucoup de cas, on ne pourra pas obtenir cette unité, parce que les thèmes traités par les Apôtres dans leurs écrits sont bien différents de ceux qui ont inspiré les thèmes du message évangélique. Pour cela, il sera nécessaire d'éviter toute acrobatie en ce domaine (voir plus bas le § VI : « manière de procéder »).

V

LA COORDINATION DES PARTIES CHANTÉES ET DES LECTURES

Il semble tout à fait possible de varier les péricopes scripturaires tout en maintenant sans changement les parties chantées (introït, etc.).

Voici un exemple : le huitième dimanche après la Pentecôte, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Missel romain.

L'épître : Rom., 8, 12-17, traite de la filiation divine et de l'Esprit qui habite en nous, si bien qu'il demande à se manifester dans une vie pratique qui s'inspire de cet Esprit. L'évangile, avec la parabole de l'économe infidèle, invite à cette prudence qui tient compte de la fin eschatologique.

Il est évident que ces deux thèmes se coordonnent facilement, mais certainement ils n'ont pas été choisis de propos délibéré dans cette organisation des lectures, et ils présentent une mutuelle relation logique telle que tous les textes du Nouveau Testament peuvent en présenter entre eux.

A côté de cela, voici le chant d'offertoire avec une parole de confiance : « *Populum humilem salvum facies... quis Deus præter te, Domine?* » Semblablement, le graduel chante : « *Esto mihi in Deum protectorem.* » Mais alors l'introït aussi doit être interprété comme un chant de louange, qui rappelle de manière synthétique toute l'œuvre de la Rédemption et la gloire du Nom de Dieu dans tout l'univers : « *Suscepimus misericordiam tuam in medio templi tui.* » Le verset alléluïatique chante, lui aussi, la grandeur de Dieu, venu s'établir dans la Cité de Dieu : « *Magnus Dominus... in monte sancto ejus.* » La communion, elle, est à part. En méditant sur la grâce du Banquet eucharistique, elle fait abstraction des autres textes du propre dominical. Son texte est l'antique refrain du Psaume eucharistique (33) : « *Gustate et videte...* »

Supposons maintenant que, dans la nouvelle organisation des lectures, soit attribuée à ce dimanche l'épître tirée de 2 Cor., 5, 17-6, 2, où saint Paul parle du ministère de l'Apôtre, qui est de

porter au nom du Christ l'invitation à revenir vers Dieu : « Réconciliez-vous avec Dieu », et que l'évangile soit la parabole du fils prodigue (Luc, 15, 11 ss.) : elle met encore en évidence que Dieu veut « sauver ce qui était perdu ».

Il est facile de trouver un lien avec les chants. Aussi bien l'offertoire : « *Populum humilem salvum facies...* » que la communion : « *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus...* » et le graduel : « *Esto mihi in Deum protectorem et in locum refrigerii...* » sont comme la réponse du peuple désireux de rédemption à l'annonce du Christ Sauveur. Et comme en contrepoint à ce thème apparaît le thème de la majesté divine (psaume de l'introït et verset alléluïatique : « *Magnus Dominus* »).

C'est le lieu d'introduire le thème des prophètes annonçant le Seigneur majestueux et terrible dans sa sainteté qui, avec un indicible amour paternel, sauve sa créature.

Donnons un autre exemple : il a été volontairement pris au hasard, *experimenti causa*.

L'épître comporterait, cette fois, la péricope des Actes 4, 23-31 : la prière de l'Église de Jérusalem après la libération des Apôtres : « ... et maintenant, Seigneur, considère leurs menaces »; l'évangile, de son côté, citerait Luc, 21, 16-19 : le Christ prophétise que les Apôtres seront persécutés, mais ils seront les témoins du Christ.

Il n'y a pas de doute que ces textes sont très différents de ceux qui étaient originellement unis aux parties variables du huitième dimanche après la Pentecôte. Pourtant on peut établir un lien entre eux. La puissance du Saint-Esprit protège l'Église militante, qui prie pour ses apôtres (introït, verset alléluïatique).

C'est le Sauveur de son peuple qui brise l'orgueil de ses ennemis (graduel, offertoire). Les témoins du Christ sont assistés par le Saint-Esprit, et toute l'Église en rend grâce au Père des cieux : « *Suscepimus misericordiam...* » Mais la communion est une invitation à s'approcher du Seigneur et à savourer sa bonté : « *Beatus vir, qui sperat in eo.* »

Prenons un troisième exemple au hasard.

L'épître est prise la première lettre de saint Pierre, 1, 24; 2, 10; l'évangile à Marc, 12, 1-2. Dans l'épître on parle des nouveau-nés qui demandent le lait du Saint-Esprit : « *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus.* » Ils sont incorporés à cette « pierre angulaire », à cette « maison spirituelle », à ce « sacerdoce saint », appelés à offrir des sacrifices spirituels à titre de « peuple que Dieu s'est acquis ». Aucune difficulté à mettre en lumière le lien avec l'introït, l'*alleluia* et l'offertoire. Si « le Seigneur », c'est le Christ, le verset alléluïatique nous parle de sa majesté sainte qui s'est établie chez elle dans la Cité de Dieu, et dont

nous pouvons goûter la suavité dans l'Eucharistie. C'est lui la pierre angulaire autour de laquelle, comme un édifice spirituel, le peuple des élus est rassemblé (introït).

Nous avons démontré ainsi que le lien existe toujours, au moins à différents degrés, et toujours on peut facilement comprendre comment il relie les parties propres de la messe et les péricopes scripturaires.

Pendant notre travail, nous avons produit de nombreuses preuves analogues aux exemples rapportés ci-dessus, et nous pouvons certifier en toute assurance que *la nouvelle organisation des péricopes scripturaires se concilie sans difficulté avec le propre des dimanches, tel qu'il existe aujourd'hui dans le Missel romain.*

Observons cependant que deux fois la communion se rapporte à l'évangile du dimanche : le troisième et le quatorzième dimanche après la Pentecôte. Dans ce dernier cas, on pourrait abandonner le texte de communion : « *Primum querite regnum Dei* », à cause de la portée universelle de cette sentence, pour en choisir une qui se rattache à l'Eucharistie elle-même, de la même manière que la communion du neuvième dimanche (Jean, 6, 57), ou celle du quinzième dimanche (Jean, 6, 52), ou encore celle du vingt-troisième dimanche et suivants (Marc, 11, 24).

En ce qui concerne le premier cas, celui de la communion du troisième dimanche : « *Gaudium est angelis Dei...* », on pourrait aussi l'abandonner, à la rigueur, et on pourrait lui substituer celle du huitième dimanche : « *Gustate et videte...* »

Une chose est certaine : la nouvelle organisation des péricopes scripturaires ne soulèvera aucun problème en ce qui concerne le chant grégorien.

VI

MANIÈRE DE PROCÉDER. QUESTIONS POSÉES

a) Toutes les péricopes des évangiles et des écrits apostoliques sont déjà classées, et leur version, dans la *Vulgate*, déjà mise sur fiches.

b) La commission d'experts liturgiques dont on a parlé plus haut se servira de ce matériel pour organiser les lectures selon un cycle de plusieurs années concernant les cycles festifs.

c) Un groupe de biblistes, de pasteurs et de liturgistes élaboreront d'autre part un cycle de quatre ans concernant l'ordre des lectures pour le reste de l'année ecclésiastique.

Ces fiches facilitent une distribution également répartie de la matière.

Le travail serait facilité si les instances compétentes pouvaient

recevoir l'encouragement d'une indication sur les questions suivantes :

1) Est-il utile d'élaborer un *ordo lectionum* qui embrasse plusieurs années ?

2) Peut-on toucher à l'organisation actuelle du Missel romain, ou bien est-il préférable de l'incorporer tel quel dans le nouvel *ordo* ?

3) Les deux cycles festifs et les fêtes de précepte de l'année doivent-ils demeurer invariables, ou peut-on aussi les considérer comme susceptibles de recevoir une nouvelle organisation des lectures scripturaires ?

4) Est-il acceptable, et même souhaitable, que la nouvelle organisation vise immédiatement à la lecture tripartite, c'est-à-dire comprenant l'Ancien Testament, les écrits apostoliques et l'Évangile ?

Ce dernier point a une spéciale importance, parce que, dans l'affirmative, il faudrait chercher à coordonner également cette troisième lecture, dans la mesure du possible, avec le contenu des deux autres.

HENRI KAHLEFELD,
de l'Oratoire de Saint-Philippe Néri,
Munich.